

Bureau  
Passage  
Lemonnier  
12.

# RASOIR

Bureau  
Passage  
Lemonnier  
12



Epilogue de l'affaire Boland  
Condamnation à 3 ans de prison. — La Cour ordonne l'arrestation immédiate du condamné!!

Cours après! Cours après!  
Tu ne le rattraperas jamais!!!  
Car l'oiseau s'est envolé.

Rédacteur en chef :  
A. RIGOBERT.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames  
à forfait

Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

## Encore l'enquête scolaire.

La question de l'enquête scolaire et de ses résultats est revenue l'autre jour sur le tapis, dans notre parlement, à l'occasion de la discussion du budget de la Chambre.

Il s'agissait de voter un nouveau crédit, sollicité par le gouvernement, pour la continuation de l'enquête pendant l'année 1884.

MM. les députés cléricaux ont naturellement refusé de voter le moindre petit supplément de dépense pour cet objet si désagréable à leur cœur et ils ont affirmé devant Dieu et devant les hommes que l'enquête scolaire, bien qu'ayant coûté au pays la bagatelle de sept cent mille francs n'avait jusqu'à présent servi à rien du tout.

Sur ce, vives protestations au banc des ministres et de la part des membres formant la Commission d'enquête.

« La preuve que l'enquête n'a pas été stérile, s'est écrié M. Couvreur, c'est que l'opposition qui avait été complice des actes honteux des évêques s'est bien gardée de contester les résultats de l'enquête.

Celle-ci a montré aux populations et à l'Europe ce que vaut ou plutôt ce que ne vaut pas le clergé qui s'attache à pervertir les populations. »

Et M. Bergé d'ajouter : « L'enquête scolaire a révélé les odieux abus du clergé. »

Puis vient le tour de l'excellent M. Bouvier : « Des documents que je produirai à l'occasion du budget du ministère de la justice, affirme le célèbre député de Virton, vous prouveront que les scandaleux abus du clergé continuent. »

Enfin, M. le ministre de la justice se lève tout frémissant de colère et d'indignation : « Nous vous montrerons ce qu'ont fait vos prêtres, dit à la droite M. Bara; nous vous prouverons que ce sont des prêtres indignes. »

Dans un siècle, ces documents serviront à faire l'histoire du clergé. On verra que jamais moyens aussi féroces n'ont été employés pour pressurer le peuple. »

Vous avez bien remarqué les mots soulignés, je suppose? C'est complet, n'est-ce pas?

Eh bien, voulez-vous savoir ce que le gouvernement a fait en présence de tout cela? M. Couvreur déjà nommé va vous l'apprendre :

« La connaissance de ces faits, conclut cet incommensurable législateur, a été portée dans le moindre hameau et les impressions ont servi à éclairer les pauvres gens qui gémissent dans les villages sous la tyrannie du clergé. Je dis que jamais résultat plus utile n'a été atteint, jamais dépense plus productive votée par les Chambres. »

Vrai, c'est à pouffer de rire!

Comment, vous êtes en présence d'évêques commettant des actes honteux, d'un clergé qui s'attache à pervertir les po-

pulations et qui commet des abus odieux et scandaleux, de prêtres indignes employant des moyens féroces pour pressurer le peuple, et cette situation ne vous inspire rien d'autre que..... l'envoi de quelques exemplaires de votre procès-verbal d'enquête aux pauvres gens des villages et hameaux !!

Une attitude aussi..... généreuse me rappelle, pour ma part, l'histoire de ce brave homme qui, surprenant un soir sa femme en conversation criminelle avec un sein cousin, referme tranquillement la porte sur les coupables en murmurant à part lui : Je n'ai rien dit, mais c'est égal, ils auront bien vu que je n'étais pas content. »

En vérité, Messieurs, c'est trop de magnanimité!

Ne savez-vous donc pas que ces évêques et ces prêtres, que vous proclamez indignes, sont payés par la nation et que partant, ils doivent être considérés comme des fonctionnaires publics contre lesquels vous avez évidemment le droit de sévir?

Avez-vous oublié que M. le ministre de l'instruction publique a signé naguère l'arrêté de révocation d'un modeste instituteur (un honnête homme celui-là) coupable ou plutôt accusé simplement de je ne sais quelle intempérance de langage que l'on prétendait incompatible avec ses fonctions?

Pourquoi alors hésiter? Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures à l'usage des citoyens d'une même patrie et l'équité et la justice commandent à M. Bara d'agir à l'égard des évêques comme M. Van Humbeeck a eu le triste courage de le faire envers un malheureux instituteur réduit aujourd'hui à la misère.

Tous les Belges sont égaux devant la loi. C'est votre chère Constitution qui le dit!!!.....

A. RIGOBERT.

## La Crémaillère

SONNET.

Dans la cheminée où la pluie  
S'engouffre et tombe abondamment  
Au-dessus du foyer fumant,  
Sous un épais crêpe de suie.

A son clou, rouillé lentement,  
L'humble crémaillère s'appuie;  
Elle est morose, elle s'ennuie,  
Et rêve douloureusement :

Car du passé gardant mémoire,  
La vieille crémaillère noire  
Est en deuil de ceux qu'elle a vus,

Grave aïeule ou bambin folâtre,  
S'asseoir jadis autour de l'âtre  
Et qu'elle n'y reverra plus.

## Association libérale de Liège.

DISCOURS DE M. CH.-AUG. DESOER.

Tout le monde considérait déjà M. Charles-Auguste Desoer comme un écrivain des plus distingués, mais on ignorait généralement qu'il était un orateur de tout premier ordre.

C'est cependant en cette qualité que l'éminent rédacteur en chef du *Journal de Liège* vient de se révéler à la dernière séance de l'Association libérale.

Voici dans quelles circonstances : M. Magis était à la tribune donnant un démenti formel à une allégation de M. Demblon, qui rattachait la mesure de rigueur prise à son égard à certains démêlés qu'il avait eus avec la feuille de la maison Trasenster-Desoer et Cie, lorsque tout-à-coup on entendit dans la salle une petite voix brève prononcer lentement les paroles suivantes :

« JE CONFIRME CE DÉMENTI. »

C'était Charles-Auguste qui prononçait son *maiden-speech*, au temple de la doctrine.

Aussitôt un frisson d'admiration traversa la salle entière. Les nombreux auditeurs qui remplissaient le local de la *Gymnastique* se sentirent vraiment électrisés et, n'eût été la gravité de la circonstance on portait Charles-Auguste en triomphe.

Le fait est que depuis Cicéron et Démosthène, jamais paroles plus éloquentes, dans leur majestueuse simplicité, n'avaient retenti à des oreilles humaines.

Nous croirions manquer à tous nos devoirs si nous ne faisons pas ressortir comme elles le méritent les incomparables beautés de ce chef-d'œuvre d'éloquence.

« JE CONFIRME CE DÉMENTI »

a dit Charles-Auguste. Analysons brièvement ces mots superbes.

JE. — Remarquons tout d'abord le choix heureux de ce mot. L'orateur aurait pu dire « *Moi Charles-Auguste* » ou bien se servir du pluriel « *Nous* » : Mais non ; il préfère dire simplement je « *Je* » parce que fort de son droit et de son génie il sait que ce seul mot suffira pour donner toute l'autorité voulue à sa parole.

Les plus grands auteurs d'ailleurs se sont souvent servis du mot « *JE* » :

JE suis l'abbé Bridaine. . . (Prével)

JE vous le dis en vérité. . . (Jésus-Christ)

JE m'en fiche comme de l'an

quarante. . . . . (Bossuet)

JE vais la remettre à l'endroit (Le roi Dagobert)

JE vous enm.... tous . . . (Graud)

JE suis plein comme une basse (Racagnac)

œuvres complètes

Mais continuons notre étude.

CONFIRME. — Ici encore admirons l'heureuse inspiration de l'orateur. Charles-Auguste ne dit pas : « *J'appuie* » ; il ne dit pas « *Je fais mien ce démenti* » ou bien encore « *Je déclare exactes les paroles de M. Magis* » — Non ! IL CONFIRME

c'est-à-dire il remplit un véritable sacerdoce; il administre en quelque sorte un sublime sacrement.

Charles-Auguste se sera vraisemblablement souvenu en ce moment solennel qu'il vend à des prix modérés, place St-Lambert, 7, des chapelets et des livres de messe pour première communion et les soucis du commerce l'auront ainsi amené à penser à la confirmation qui suit d'ordinaire de très près les cérémonies de la première communion. De là ces mots : « *JE CONFIRME* » qui ont produit un si profonde impression dans l'auditoire.

Le génie a seule de ces traits de lumière !!!

Arrivons à la préoraison de cet émouvant discours :

CE DÉMENTI. — Quelle richesse d'expression! Quelle noble fermeté de langage!

Un homme vulgaire ou M. Frère-Orban auraient dit : « *Vous en avez menti.* » Charles-Auguste se garde bien d'employer des termes aussi peu parlementaires. Il dit : « *CE DÉMENTI* » et malgré cet exquise amabilité dans la forme il atteint complètement son but.

Par sa parole aussi modérée que vengeresse il foudroie, presque sympathiquement son adversaire.

Les hommes d'État les plus illustres ont aussi très souvent fait usage du mot : « *démenti.* » Exemple :

« *Ja vous donne le démenti le plus formel.* » (Annales parlementaires de tous les pays du monde. Pages diverses et nombreuses.)

Le peu d'espace dont nous disposons nous oblige à arrêter ici notre étude. Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait ressortir toutes les beautés que renferme l'immortel discours du rédacteur en chef du *Journal de Liège*.

Un chef-d'œuvre trop idéal échappe à une analyse complète. Mais nous sommes convaincus que les quelques observations que nous avons présentées suffisent pour démontrer à nos lecteurs que la Belgique compte désormais un grand orateur de plus.

RACAGNAC.

## Avis important.

Un conseiller communal se disant excessivement progressiste, a perdu dimanche dernier, vers midi, à la séance de l'Association libérale, une excellente occasion de se taire.

La rapporter contre récompense au concierge de la société de Gymnastique.

Vu pour insertion gratuite :  
ZUTALORS.

## Par çà, par là,

Pas de privilège. — On sait que M. Lameere, procureur général à Gand, fait une guerre acharnée à ceux qui usurpent des titres de noblesse auxquels ils n'ont aucun droit, ainsi qu'à tous ceux qui font pré-



# PAR CI PAR LÀ

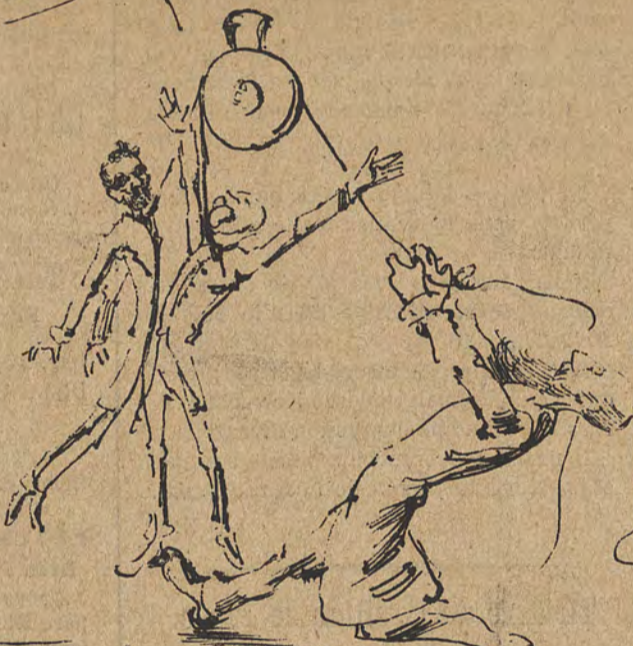
Conseil communal de Liège.



Episode de la discussion de l'affaire des égouts.



« Il y a trop de malins qui travaillent pour la ville. »  
(Extrait de la déposition d'un éboueur citée par M. Renier, Mairerbe)



Comment on jette haut et ferme le drapeau du socialisme au Conseil communal de Liège.  
On suspend et on évoque les progressistes pour des queues de cerise



Et on donne des indemnités de logement à des tontus qui prêchent la rébellion aux lords du pays.



« Nous avons été tous d'accord au Conseil communal d'infliger une peine à M. Demblon. »  
(Déclaration loyale et spontanée du progressiste M. Hanssens)



Les chapeaux de les dames en 1884  
C'est amusant pour les petits messieurs qui se trouvent derrière elles au théâtre.



Compléments de l'ornementation des terrasses  
Projet de la Société de l'histoire.